

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice :	14
Présents:	13
Votants:	13

L'an Deux Mil Dix Huit

Le onze avril, à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Le 03/04/2018.

**Objet : approbation du
compte administratif 2017**

PRESENTS : Mesdames ALAMINOS. BONZOM.
CARLES. GROS. LAKEHAL. LE ROY. PAJAUD

Messieurs : GARAUD. PAPAY. DUFOUR. GALEA.
GARCIA. ROUSSEAU.

ABSENT : M PELFORT.

PROCURATIONS : M PELFORT a donné procuration à
M. DUFOUR.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Vu la délibération en date du 11 Avril 2017 approuvant le budget primitif 2017. Monsieur PAPAY Raymond, Adjoint au Maire chargé des finances, expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 et informe que le compte de gestion de l'exercice considéré réalisé par le Receveur Municipal est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire quitte la séance afin de permettre au Conseil de statuer sur le Compte Administratif 2017 sous la présidence de Monsieur François ROUSSEAU, Conseiller Municipal.

Oùï l'exposé du Président présentant le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré et le Compte de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord et approuve le Compte Administratif 2017

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 18/04/2018

En Mairie le 11/04/2018
Le Maire, J.C GARAUD.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

